



**ARRÊTÉ n°2022 DCL / 4 / 310  
du 10 JUIN 2022**

**modifiant l'arrêté n°2022-DCL/4/292 du 1<sup>er</sup> juin 2022 portant constitution de la  
commission de recensement des votes émis dans le département de la Moselle  
les 12 et 19 juin 2022 pour l'élection des députés  
à l'Assemblée Nationale**

Le préfet de la Moselle,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** le code électoral, et notamment ses articles L.175 et R.107 ;
- VU** le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;
- VU** les circulaires de monsieur le ministre de l'Intérieur n° INTA2213779J du 12 mai 2022 portant organisation des élections législatives ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2022-DCL/4/292 du 1<sup>er</sup> juin 2022 portant constitution de la commission de recensement des votes émis dans le département de la Moselle les 12 et 19 juin 2022 pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;
- VU** l'arrêté préfectoral DCL n°2020-A-93 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature de monsieur Olivier Delcayrou, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- VU** la nouvelle désignation effectuée par le président du conseil départemental de la Moselle en date du 9 juin 2022 en raison de l'indisponibilité du membre précédemment désigné pour les deux tours de scrutin ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission chargée d'opérer le recensement général des votes émis dans le département de la Moselle les 12 et 19 juin 2022 pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale est composée comme suit :

Premier tour de scrutin – 12 juin 2022 :

Président titulaire	Madame Fabienne Lauer, présidente titulaire ; Madame Valérie Rossburger, présidente suppléante ;
Membres titulaires	Monsieur Patrick Thil, conseiller départemental de la Moselle ; Madame Cathy Drouvroy, directrice de la citoyenneté et de la légalité ;

Deuxième tour de scrutin – 19 juin 2022 :

Présidente titulaire	Madame Eliette Roux, présidente titulaire ; Madame Cécile Thalamy, présidente suppléante ;
Membres titulaires	Monsieur Patrick Thil, conseiller départemental de la Moselle ; Madame Cathy Drouvroy, directrice de la citoyenneté et de la légalité ;

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle et les présidents des commissions de recensement des votes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Metz, le 10 JUIN 2022  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Olivier Delcayrou